

Une opération de recouvrement des droits d'entrée des opérateurs privés de la messagerie dans le pays a été lancée le 18 Avril dernier par la ministre des postes et télécommunications Minette Libom Li Likeng.

« L'opération de recouvrement des créances de la redevance postale dans toutes les régions du Cameroun rentre dans le cadre de la régulation du secteur postal et consacre l'engagement de l'État à en faire un outil majeur d'inclusion financière numérique », souligne le Minpostel.

Pour rappel, dans un rapport publié en 2016, le ministère des Postes et Télécoms avait révélé que plus de 220 opérateurs exerçant les activités de messagerie et de transfert d'argent sur le territoire camerounais étaient des hors-la-loi. Ils ne remplissaient pas les conditions requises pour l'exercice de cette activité, parmi lesquelles le paiement de diverses redevances à l'État.